

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Hygienfresh HygienBomb Essence Clean Sense
Code des commerces : A80-210
Ligne de produits: Hygienfresh

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Essence super concentrée avec un effet d'hygiène profonde.

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS05, GHS07, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 1

Code(s) des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (1)

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets

à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS05, GHS07, GHS09 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (1)

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

- P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

- P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination

- P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

aqua, parfum, citronellol, trideceth-12, didecyldimonium chloride, dihydrogenated tallow hydroxyethylmonium methosulfate, butylphenyl methylpropional, geraniol, ethoxydiglycol, ricinus communis oil, isopropyl alcohol, alpha isomethylationone, benzalkonium chloride, linalool, hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde, limonene, dimethicone, alcohol, amines, c12-16-alkyldimethyl, steareth-21.

Contient (Règ.CE 648/2004):

> 30% parfums, 5% < 15% agents de surface non ioniques < 5% agents de surface cationiques, didecyldimonium chloride - citronellol - butylphenyl methylpropional - geraniol - hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde - alpha isomethylationone - linalool - limonene

Teneur en COV prêt à l'emploi: 9,20 %

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy; Isotridecanol, ethoxylated - FEMA 0	> 5 <= 15%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318		24938-91-8		
Terpineol - FEMA 0	> 1 <= 5%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319		8000-41-7	2322681	01-2119553 062-49-xxxx
Citronellol	> 1 <= 5%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335		106-22-9	203-375-0	01-2119453 995-23-000 0
chlorure de didécyldiméthylammonium	> 1 <= 5%	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 10	612-131-00-6	7173-51-5	230-525-2	
Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé	> 1 <= 5%			157905-74-3	931-203-0	01-2119463 889-16-000 4
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	> 1 < 3%	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Repr. 2, H361f; Aquatic Chronic 2, H411		80-54-6	201-289-8	01-2119907 954-30-000 0
géraniol - FEMA 2507	> 1 <= 5%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318		106-24-1	203-377-1	01-2119552 430-49-000 0
Propane-2-ol - FEMA 2929	> 1 <= 5%	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	
3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-methano-1H-indenyl acetate - FEMA 0	> 1 <= 5%	Aquatic Chronic 3, H412		54830-99-8	259-367-2	
acétate de benzyle - FEMA 2135	> 1 <= 5%	Aquatic Chronic 3, H412		140-11-4	205-399-7	
2,2,2-trichloro-1-phenylethylacetate - FEMA 0	> 1 <= 5%	Skin Corr. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412		90-17-5	201-972-0	01-2119929 625-31-000 0
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	> 1 <= 5%	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	603-212-00-7	1222-05-5	214-946-9	01-2119488 227-29-000 0
oxyde de diphenyle - FEMA 3667	> 1 <= 5%	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410		101-84-8	202-981-2	
phénoxyacétate d'allyle - FEMA 2038	> 1 <= 5%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312;		7493-74-5	231-335-2	

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317				
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle - FEMA 0	> 0,1 <= 1%	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411		32210-23-4	250-954-9	
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ényl)but-3-ène-2-one - FEMA 2714	> 0,1 <= 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411		127-51-5	204-846-3	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures - FEMA 0	> 0,1 <= 1%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 100 100		68424-85-1	270-325-2	
4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-énecaraldéhyde	> 0,1 <= 1%	Skin Sens. 1A, H317	605-040-00-8	31906-04-4	250-863-4	
2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl)propionaldehyde - FEMA 2743	> 0,1 <= 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411		103-95-7	203-161-7	01-2119970 582-32-000 0
Lavender, Lavandula hybrida grosso, ext. - FEMA 0	> 0,1 <= 1%	Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412		93455-97-1	297-385-2	
éthanol	<= 0,1%	Flam. Liq. 2, H225	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucun sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donner le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs. approprié : LaTeX, nitrile, PVC

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

Propane-2-ol:

TLV : TWA 200ppm 400 ppm en A4 de STEL (non classifiable comme un cancérogène pour les humains) ; (ACGIH, 2004).

MAK : 200 ppm 500 mg/m pic limitation catégorie : II (2) ; Groupe à risque pour la grossesse: C ; (DFG, 2004).

éthanol:

Composante no.-CAS Paramètres de contrôle des valeurs

Base

Éthanol-17-64 TWA 5ppm 1.000

1.920 mg/m³

UK. EH40 Limites d'exposition WEL-lieu de travail

Remarques où ne figure aucune limite spécifique d'exposition à court terme, un chiffre trois fois l'exposition à long terme doivent être utilisés

- Substance: chlorure de didécyl diméthyl ammonium

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 18,2 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 8,6 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,002 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 282 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,0002 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,28 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,00029 (mg/l)

STP = 0,595 (mg/l)

Sol = 1,4 (mg/kg Sol)

- Substance: Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quatérnisé

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 44 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 312,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 13 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 187,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 7,5 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,00191 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,58 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,000191 (mg/l)

Emissions intermittentes = 0,0191 (mg/l)

STP = 2,96 (mg/l)

Sol = 0,115 (mg/kg Sol)

- Substance: Propane-2-ol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 500 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 880 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 319 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 26 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 140,9 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 552 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 140,9 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 552 (mg/kg/Sédiment)

Sol = 28 (mg/kg Sol)

- Substance: éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m³)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):



Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique qui permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter le contact avec ce produit. Ne pas utiliser de gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.

Contact complet

Matériel : le caoutchouc nitrile

épaisseur minimale : 0,11 mm

temps de perméation : 480 min

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	6-7	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair	> 60 °C	
Taux d'évaporation	pas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Pression de vapeur	indéfini	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1.00 - 1.05 gr/cm ³	
Solubilité	completamente soluble in acqua	
Solubilité dans l'eau	completamente soluble in acqua	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 9,20 %

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 3.118,5 mg/kg
ATE(mix) dermal = 87.246,4 mg/kg
ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde: Par voie orale DL50 mg/kg 3.700 de Rat

Peau lapin DL50 de > 2.000 mg / kg
géraniol: Ingestion, rat : LD50 = 3 500 mg/kg
Peau, lapin : LD50 = >5 000 mg / kg
TCLo IHL-rat : 0,5 mg/m³/4:00
oxyde de diphenyle: LD50 = 2450 mg/kg bw rat
LD50 > 7940 mg/kg bw rabbit
LC50 = 2.66 mg/L

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Rats (10 par dose, le sexe et souche non déclarés) ont été administrée 4-tert-butylcyclohexyl acétate par gavage à 5000 mg/kg-bw. Aucune information sur la mortalité a été signalée
Lapins (4, sexe et souche non déclarés) ont été l'acétate 4-tert-butylcyclohexyl administré par voie cutanée à 5000 mg/kg-bw. Un lapin est mort.

éthanol: DL50 Orale-rat-7.060 mg/kg
Remarques : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements.
CL50 Inhalation-rat-10:0-20000 ppm

(b) corrosion / irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

Terpineol: Peau lapin irritant-Draize l'essai
géraniol: SKN-rbt 100 mg/12:00 am SEV
SKN-gpg 100 mg/12:00 am SEV
SKN-man 12 h 16 mg/SEV
Propane-2-ol: Peau-lapin

Résultat : Légère irritation cutanée

acétate de benzyle: Peau lapin irritant-24h
oxyde de diphenyle: Sévèrement irritant (24 h d'exposition) légèrement irritant (4 h d'exposition)
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Lapins (espèces, le sexe et nombre non précisé) ont été l'acétate 4-tert-butylcyclohexyl administré par voie cutanée à des oreilles et le dos. Observations des backs incluaient un érythème très léger après 1 et 5 min, grave érythème et œdème léger à 15 min et grave érythème et œdème à 20 heures. Le huitième jour, légère rougeur et mise à l'échelle graves ont été observés. Observations des oreilles incluent grave érythème et œdème avec formation de cloques après 20 heures. Nécrose sévère a été enregistrée le jour 8. (Bhatia, S.P., et al., Food and Chemical Toxicology 46 (2008) S36-S41) 4-tert-Butylcyclohexyl acétate était irritant pour la peau de lapin

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode : temps d'exposition corrosif DOT : 12 h 0

éthanol: Peau-lapin
Résultat : Irritant pour la peau. -12:0 am

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

géraniol: Yeux-lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves. -12:00 am
(Directive 67/548/CEE, l'annexe V, b. 5.)
éthanol: Yeux-lapin

Résultat : Œil légère irritation-12:0 am
(Test de Draize)

Terpineol: Irritation des yeux-lapin-légère yeux Draize l'essai
Propane-2-ol: Yeux-lapin

Résultat : 12-irritation des yeux: 0 am
oxyde de diphenyle: Légèrement irritant

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Inculquer des lapins albinos (3/sexe dose non précisé) portion de 0,1 mL de solution de 0,625 % (véhicule non déclaré) dans le œil droit de chaque lapin avec aucun autre traitement tandis que le œil gauche sert de contrôle. Scores ont été enregistrées selon l'échelle de Draize. Légère irritation modérée avec conjonctival chémosis et décharge ont été observées dans tous les trois lapins (score moyen pour rougeur et 1,9 pour 1 chémosis). Tous les yeux autorisé par jour 4. (Bhatia, S.P., et al., Food and Chemical Toxicology 46 (2008) S36-S41) acétate de 4-tert-Butylcyclohexyl a causé une irritation des yeux de lapin.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode caustique : DOT

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

géraniol: Cochon d'Inde

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: Buehler cobaye Test classement : n'a pas causé de sensibilisation sur les animaux de laboratoire.

Résultat : non sensibilisant méthode : l'OCDE ligne directrice 406

(e) mutagénicité sur cellules germinales: acétate de benzyle: Tests de laboratoire ont révélé des effets mutagènes.

Génotoxicité in vitro des lymphocytes-topo -

mutation dans les cellules somatiques chez les mammifères

In vitro génotoxicité-Hamster-poumons

Analyse cytogénétique

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Salmonella typhimurium souches TA98, TA100, TA1535, TA1537 et Ta 1538 ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à 8 à 5000 g/plaque lors d'un essai de mutation réverse sur bactéries en présence et en absence d'activation métabolique. Les contrôles positifs et négatifs ont été utilisés, mais leur réponse n'a été fournie. Une cytotoxicité a été observée à et au-dessus de 200 g/plaque.

4-tert-Butylcyclohexyl acétate n'était pas mutagène dans cet essai.

(f) cancérogénicité: acétate de benzyle: Cancerogenicit-rat-Oral

Oncogenia : deuxième néoplasiques tumeurs gastro-intestinales RTECS

Cancerogenicit-rat-Oral

Oncogenia : Le cancer du foie seconde RTECS néoplasiques :

Ce produit ou s'il contient un composant qui ne peut être classé selon son effet

classification CIRC cancérogène, l'ACGIH, NTP ou EPA.

CIRC : Groupe 3-3 : inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme (acétate de benzyle)

(g) toxicité pour la reproductionoxyde de diphényle: Dans les études de toxicité à doses répétées, les diététiques organes précédemment décrites, reproduction des deux sexes ont été pesés et examinés macroscopiquement et examen histopathologique. Aucun effet indésirable lié au traitement ont été observés.

Les rats Sprague-Dawley femelles gravides (24/dose) ont reçu un mélange d'oxyde de diphenyl (73,5 %) et le biphenyle (26,5 %) par gavage à 0, 50, 200 ou 500 mg/kg-jour, huile de maïs, jours de gestation 6 à 15. Barrages ont été observés pour la mortalité, gain de poids, la consommation alimentaire et des signes cliniques de toxicité. Résorptions fœtales, viabilité après perte d'implantation, implantations totales et poids de moyenne portée ont été déterminés. La moitié des fœtus ont été préparée pour les évaluations de tissus mous et l'autre moitié pour les évaluations squelettiques. Deux barrages à 500 mg/kgday est mort. Poids corporel maternel réduit gain et l'alimentation de la consommation ont été observés à 200 et 500 mg/kg-jour.

éthanol: Reproducteur toxicité-homme-femme-Oral

Effets sur le nouveau-né : score d'Apgar (homme seulement). Effets sur le nouveau-né : autres mesures ou effets néonataux.

Effets sur le nouveau-né : dépendance de la drogue.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: oxyde de diphényle: NOAEL (mâle) = 301 mg/kg-bw/jour (la dose la plus élevée testée) NOAEL (femelle) = 334,8 mg/kg-bw/jour (la dose la plus élevée testée)

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Dans une toxicité pour le développement mis à jour le dépistage (OCED TG 421), Crl: CD rates gravides (SD) ont été administrée acétate de 4-tert-butylcyclohexyl (un mélange de 71 % 28 % trans et cis) dans de l'huile de maïs par gavage à 0, 40, 160 ou 640 mg/kg-poids corporel par jour pendant les jours de gestation 7 20. Rats ont été sectionnés à la césarienne sur 21 jours de gestation et examiné pour le nombre et la répartition des corps jaunes, de sites d'implantation et de placenta. Foetus vivants et morts et résorptions précoces et tardives ont été enregistrées. Foetus ont été examinés Sex-ratio, brutes extérieures et aux modifications des altérations squelettiques et des tissus mous. Il n'y a aucun effet sur le poids corporel de la mère, prise de poids, poids organe ou de la consommation de nourriture. Pup viabilité, poids corporel, observations externes et un examen microscopique a montré aucune modifications importantes qui pourraient être liées à l'administration de la substance

(j) danger d'aspirationCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hygienfresh HygienBomb Essence Clean Sense:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

Relativement aux substances contenues:

Terpineol:

DL50 par voie orale, rat-5 420 mg/kg

DL50 par voie orale, rat-4 300 mg/kg

par voie cutanée DL50-lapin-> 2 000 mg/kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 4,76

Citronellol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3450

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2650

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 1,3

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Orale, DL50: 238 mg / kg (rat)

Cutanée, DL50: 3342 mg / kg (lapin)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 238

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3342

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

Orale, DL50: 5000 mg / kg (rat)

Voie cutanée, DL50:> 2000 mg / kg (rat)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3700

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

géraniol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3500

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,5

Propane-2-ol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteint très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C ; Toutefois, pour la pulvérisation ou à la diffusion, beaucoup plus rapidement.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux et les voies respiratoires, la substance peuvent provoquer des effets sur le système nerveux central, causant la dépression. Exposition beaucoup plus grande à l'OEEL peut conduire à la perte de conscience.

Effets des expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Vertige. Somnolence. Maux de tête. Mal de gorge. Voir en cas d'ingestion.

Cuir chevelu sec, peau.

Rougeur de le œil.

Douleurs abdominales d'INGESTION. Difficulté à respirer. Nausées. État d'inconscience. Vomissements. (Plus de voir inhalation).

NOT et la consommation de boissons alcoolisées augmente l'effet nocif.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2100

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2100

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 29

3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-4,7-methano-1H-indenyl acetate:

Toxicité orale aiguë : estimation de la toxicité aiguë : 2,750 mg/kg Dose méthode : méthode de calcul
Toxicité orale aiguë : LD50 rat (composant) par portion : 2,750 mg/kg méthode : OECD Test Guideline 401
Remarques : IFF
Rat toxicité dermique aiguë DL50 : > 5,000 mg / kg Dose méthode : lignes directrices d'essai OCDE 402
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2750
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

acétate de benzyle:

Par voie orale DL50-rat-2 490 mg/kg
Observations : comportement : somnolence (activité générale déprimé)
DL50 Par voie cutanée-lapin-> 5 000 mg/kg
La toxicité aiguë de la vapeur (CL50) : 245 8 heures
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2490
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 245

2,2,2-trichloro-1-phenylethylacetate:

DL50 Orale - rat - 6.800 mg / kg
DL50 Cutané - chez le lapin -> 2 000 mg / kg
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 6800
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3250
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3250

oxyde de diphenyle:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2450
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 7940
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 2,66

phénoxyacétate d'allyle:

Orale, rat: DL50 = 523 mg / kg;
Peau, lapin: DL50 = 903 mg / kg;
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 523
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 903

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ényl)but-3-ène-2-one:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 344
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3340
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-enecaraldéhyde:

Oral LD50-rat-3,227 mg/kg
Remark: sense organs: sight: tearing behavior: somnolence (depressive activity generic) behavior: tremors
Dermal LD50 rabbit-11,221-mg/kg
Observations: behavior: somnolence (General depressed activity) gastrointestinal: structural alterations or salivary gland function

2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl)propionaldehyde:

DL50 par voie orale chez le rat 3810 mg / kg

Remarques: Comportement: ataxie Comportement: coma Mignon et annexé: autre: poil

Toxicologie alimentaire et cosmétique. Vol 2, Pg. 327, 1964.

DL50 cutanée - rat -> 5 000 mg / kg

Remarques: Sens des organes: vue: larmoiement Comportement: somnolence (activité dépressive) générique) Peau et appendices: autres: cheveux

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3810

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

Lavender, Lavandula hybrida grosso, ext.:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

éthanol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteint très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux. L'inhalation de vapeur élevée peut concetrazioni cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur les système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir un effet sur les voies respiratoires hautes du système nerveux central, causant l'irritation, de maux de tête, de fatigue et de manque de concentration. Voir les Notes.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.

MIGNON MIGNON.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlant.

AVALÉ la sensation de brûlure. Maux de tête. Confusion. Vertige. État d'inconscience.

N O T et la consommation d'éthanol pendant la grossesse peuvent avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître. Une ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 7060

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 20000

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Hygienfresh HygienBomb Essence Clean Sense:

Hygienfresh HygienBomb Essence Clean Sense:

C(E)L50 (mg/l) = 1,3

NOEC (mg/l) = 100

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est très toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy; Isotridecanol, ethoxylated:

La substance répond aux critères de la biodégradabilité aérobie ultime et biodégradabilité

chlorure de didécyl diméthyl ammonium:
> 60%; 28 d; aérobie
Ligne directrice 301B de l'OCDE
Facilement biodégradable

2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde:
92 % "biodégradation après 28 jours. 96 % après jour 31.

géraniol:
temps d'aérobie demande en oxygène chimique-exposition 3 d
Résultat : 80-100 %-facilement biodégradable.
(Test OCDE 301 a de la directive)

oxyde de diphényle:
51 % de 1394 après 7 jours (intrinsèquement biodégradables) ;
76 % après 20 jours (biodégradable) 6,3 % après 28 jours la ligne DIRECTRICE TEST OCDE 301C (difficilement biodégradable)
20 % après 75 jours (résistants à l'action biologique)

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité :

OCDE confirmative > 90 % méthode d'essai: OCDE 303 A modifié SCAS Test Exposure time : 99 % 7D > méthode: OCDE Test 302 évolution CO2 Concentration : temps d'exposition de 5 mg/litre: d 28 résultat : facilement biodégradable.

95,5 Méthode de %: OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

chlorure de didécyl diméthyl ammonium:

log Pow: env. -0,4 (20 ° C)

Ligne directrice 107 de l'OCDE

Aucune bioaccumulation n'est attendue.

Facteur de bioconcentration (BCF): 81

Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 46 d

US-EPA

oxyde de diphényle:

FBC = 196 (mesurée en truites) ;

FBC = 112 13583 (mesurée chez la carpe) ;

FBC = 49 13594 (mesurée chez la carpe)

12.4. Mobilité dans le sol

Relativement aux substances contenues:

géraniol:

log Poe : 3,47

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 3082

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 5 L colis 20 Kg

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/IMDG: MATERIA PERICOLOSA PER L'AMBIENTE, LIQUIDA, N.A.S. (Composti di ammonio quaternario, benzil-C12-16-alchilidimetil, cloruri, etanolo, cloruro di didecildimetilammonio, Propan-2-olo, acetato di benzile, 1,3,4,6,7,8-esaidro-4,6,6,7,8,8-esametillinden[5,6-c]pirano, 2-(4-terz-butylbenzil)propionaldeide, ossido di difenile, fenossiacetato di allile, acetato di 4-terz-butilcicloesile, 3-metil-4-(2,6,6-trimetilcicloes-2-enil)but-3-en-2-one, eptan-2-one)

ADR/RID/IMDG: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, éthanol, chlorure de didécylidiméthylammonium, Propane-2-ol, acétate de benzyle, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane, 2-(4-tert-butylbenzil)propionaldéhyde, oxyde de diphényle, phénoxyacétate d'allyle, acétate de 4-tert-butylcyclohexyle, 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ényl)but-3-ène-2-one, heptane-2-one)

ICAO-IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, ethanol, didecylidimethylammonium chloride, Propan-2-ol, benzyl acetate, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran, 2-(4-tert-butylbenzil)propionaldehyde, diphenyl ether, allyl phenoxyacetate, 4-tert-Butylcyclohexyl acetate, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-enyl)but-3-en-2-one, heptan-2-one)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 9

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger :

ADR: Code de restriction dans tunnel : --

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 L

IMDG - EmS : F-A, S-F

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit présente un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

catégorie Seveso:

E1 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP14 - Écotoxique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H361f = Susceptible de nuire à la fertilité.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 = Nocif par contact cutané.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.